



Congés payés arrêt maladie congé parental

Par **Saraah**, le **28/11/2019** à **16:54**

Bonjour,

En congé maternité jusqu'au 15 août j'ai posé ensuite des congés payés du 16 août au 03 septembre. Je devai donc reprendre le travail le 04 septembre mais, Le 29 août mon médecin me met en arrêt maladie jusqu'au 01 novembre (succession d'arrêts maladie). La sécu ne souhaite refusé de me payer prétendant que j'étais en congé parental sauf que j'avais bien déclaré à la caf que j'étais en arrêt maladie donc je n'ai reçu aucun paiement de la caf et mon employeur a bien confirmé à la sécurité sociale que mon congé parental en date du 04 septembre a été annuler et que j'étais en arrêt maladie. Ont ils le droit de refuser de me payer sachant que mon arrêt a commencer avant la date du congé parental Quel était donc mon statut au moment des fait? Merci à Tous pour vos réponses.